

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2017-022/PR/MS approuvant et rendant exécutoire le Budget Consolidé 2017 du Centre National de Référence en Santé de la Reproduction “Housseina”.

n° 2017-022/PR/MS

Ministère
MINISTÈRE DE LA SANTÉ

Date de publication
12 janvier 2017

Numéro JO
n° 1 du 15/01/2017

Date du numéro
15 janvier 2017

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La Constitution du 15 septembre 1992

VU La Loi n°173/AN//07/5ème L du 22 avril 2007 portant réorganisation du de la Santé

VU La Loi n°63/AN/99/4ème L du 23 décembre 1999 portant réforme hospitalière **VU** La Loi n°48/AN/99/4ème L du 03 juillet 1999 portant orientation de la politique de santé

VU La Loi n°2/AN/98/4ème L du 21 janvier 1998 portant définition et gestion des établissements publics

VU La Loi n°106/AN/10/6ème L du 03 janvier 2011 portant création d'un Centre National de Référence en Santé de la Reproduction “Housseina”

VU Le Décret n°99-0078/PR/MFEN du 08 juin 1999 portant sur la définition et la gestion des établissements publics administratifs

VU Le Décret n°2014-0108/PR/MS du 27 avril 2014 portant statut , organisation et fonctionnement du Centre National de Référence en Santé de la Reproduction “Housseina”

VU Le Décret n°2016-109/PRE du 11 mai 2016 portant nomination du Premier Ministre

VU Le Décret n°2016-110/PRE du 12 mai 2016 portant nomination des membres du gouvernement

VU Le Décret n°2016-148/PREdu 16 juin 2016 fixant les attributions des membres de gouvernement

VU Le Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration le Jeudi 22 Décembre 2016

SUR Proposition du Ministre de la Santé

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 03 Janvier 2017.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Est approuvé et rendu exécutoire le Budget Prévisionnel 2017 du Centre National de Référence en Santé de la Reproduction "Housseina" qui s'élève à

-
- En produits à la somme de 66 442 228 FD
 - En dépenses à la somme de 66 442 228 FD
- Article 2 : Le présent Arrêté sera enregistré, publié et exécuté partout où besoin sera.
-

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH